



Communiqué de presse

Objet : Une partie des syndicats représentant la profession agricole et certains politiques attaquent l'OFB de manière injustifiée

Publié par : SNAPE-FO – Syndicat national des inspecteurs de l'environnement de l'OFB

L'Office français de la biodiversité (OFB) est actuellement visé de manière **injustifiée et inacceptable** par des actions violentes. Ces comportements, loin de résoudre les problèmes auxquels le secteur agricole fait face, sont non seulement inappropriés, mais aussi contre-productifs. Ils détournent l'attention des véritables causes de la crise agricole et visent un établissement public qui n'a ni responsabilité ni pouvoir sur les enjeux économiques, sociaux et réglementaires auxquels les agriculteurs sont confrontés. Certains responsables de syndicats agricoles et politiques remettent également en cause l'OFB, sa légitimité et le professionnalisme de ses agents. Ces attaques infondées, souvent véhiculées par une minorité, visent à détourner le débat des véritables enjeux. **L'OFB agit avec discernement pour protéger l'environnement et veiller au respect des lois.**

L'OFB est un établissement public qui contribue à la police de l'environnement. Sa mission principale est de protéger la biodiversité, de préserver les milieux naturels et de lutter contre les infractions environnementales. Dans ce cadre, une partie de ses agents, appelés inspecteurs de l'environnement, sont habilités à mener des interventions de police et à constater des infractions liées à la protection des espèces, des habitats et des écosystèmes. Ces inspecteurs sont des policiers de l'environnement, dotés d'un uniforme et d'un armement pour assurer leur sécurité lors de missions qui, parfois, se déroulent dans des conditions à risques.

L'OFB est pleinement conscient de l'utilité majeure de l'agriculture, de son rôle fondamental pour nourrir la population et pour l'économie du pays. Il reconnaît également les nombreuses **contraintes et difficultés auxquelles fait face le monde agricole**, notamment les enjeux économiques, environnementaux et sociaux complexes. De nombreux inspecteurs de l'environnement de l'OFB sont issus du monde agricole. Il est donc essentiel de rappeler que l'OFB n'est pas responsable de la crise que traverse l'agriculture, ni des problèmes liés aux prix, aux aides ou aux réglementations agricoles.

L'OFB ne réalise pas les contrôles des exploitants agricoles. Ces contrôles, qu'ils concernent la gestion des aides ou la conformité aux normes agricoles, relèvent de la compétence d'autres structures telles que **l'Agence de Service et de Paiement (ASP)**, la **Direction générale de l'alimentation (DGAL)**, les **Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)**, les **services de la Direction départementale des territoires (DDT)** ou encore la **Mutualité Sociale Agricole (MSA)**. L'OFB, quant à lui, n'intervient que pour constater des infractions spécifiques relevant de la protection de l'environnement, telles que la pollution des milieux naturels, la destruction d'habitats ou les atteintes aux espèces protégées.

Rappelons que l'agriculture représente environ **55%** du territoire français (Surface Agricole Utile - SAU). Pourtant, les constats d'infraction à l'encontre des agriculteurs ne représentent qu'environ **10%** des procédures annuelles de l'OFB. En moyenne, l'OFB verbalise environ **1 800 agriculteurs** par an, soit un chiffre extrêmement faible par rapport aux **plus de 350 000 exploitants agricoles** en France. Par ailleurs, près de **90%** des verbalisations concernent d'autres usagers, tels que les collectivités, les entreprises ou les particuliers.

Il est important de souligner que les critiques exprimées à l'encontre de l'OFB ne représentent qu'une **minorité** au sein de la profession agricole. Les **relations des inspecteurs de l'OFB avec la majorité des agriculteurs sur le terrain sont globalement bonnes et respectueuses**. La grande majorité des agriculteurs ne se plaint pas de l'action de l'OFB, bien au contraire. Les inspecteurs de l'OFB font très souvent preuve de **discernement et de pédagogie** lorsqu'ils constatent des infractions. En de nombreux cas, les agriculteurs sont accompagnés et conseillés pour rectifier leurs pratiques sans nécessairement recourir à des mesures répressives.

Rappelons que l'OFB **ne sanctionne pas les agriculteurs**. Le rôle des inspecteurs de l'OFB est de constater les infractions, et **c'est à la justice de décider des suites à donner**. Là encore, les chiffres de la justice montrent que très peu d'agriculteurs se retrouvent devant les tribunaux. La majorité des cas aboutissent à des **mesures alternatives aux poursuites**, telles que des **amendes** ou un **classement sous condition de remise en état**, lorsque l'agriculteur reconnaît l'infraction et prend les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

Les actions violentes et les accusations infondées à l'encontre de l'OFB, les menaces, les intimidations et les insultes ne résoudront en rien les véritables difficultés du monde agricole. Ce type d'attaques détourne le débat et empêche de se concentrer sur les véritables causes de la crise agricole : les conditions économiques du secteur, les choix politiques, la régulation des prix, et les défis liés aux transitions écologiques.

Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB poursuivront leurs missions avec professionnalisme, sous l'autorité des parquets et des préfets, et dans le cadre d'un contrat d'objectifs validé par ses ministères de tutelle (environnement et agriculture), afin de contribuer à la préservation de la biodiversité et de la santé publique. Il est impératif de recentrer le débat sur les causes profondes de la crise agricole afin de trouver des solutions durables pour l'avenir du secteur.

En conclusion, **le SNAPE-FO se positionne fermement contre ces attaques**. Le syndicat portera plainte pour les agents en cas de défaillance de l'établissement, notamment sous la pression des préfets, lorsqu'ils seront menacés, outragés ou diffamés. Cette prise de position témoigne du soutien indéfectible du SNAPE-FO à l'égard des agents de l'OFB et de son engagement à défendre leur sécurité et leur dignité face à ces agressions.

Le SNAPE-FO – Syndicat national des inspecteurs de l'environnement de l'OFB et des Parcs Nationaux

Pour toute question ou précision, veuillez contacter : snape-fo@ofb.gouv.fr ou 06.76.48.31.50